

Varennnes SUR Loire



Conseil Municipal des Jeunes - CMJ

Bulletin Municipal

Novembre 2016

Conseil Municipal

Conseil du 20 avril 2016

Conseil municipal, séance du 20 avril 2016, sous la présidence de Gilles Talluau, maire.

Présents : Sylvie BELLANGER, Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoint, François BERNARD, Yves MABILEAU, Christiane LANGE, Jean-Luc JOULIN, Sophie GEGU, Valérie COULBARY, Eric JAMET, Julie PEARSON, Michel LECHAT, Martine NAYS, Brigitte SAINT-CAST, Ralph MILLERAND, David CHEVALLIER, Conseillers.

Excusé : Murielle CHAPU donne pouvoir à Julie PEARSON.

Le compte rendu du 16 mars et celui du 23 mars ont été adoptés à l'unanimité.

Michel LAMAND tient à remercier le conseil municipal pour les marques de reconnaissance et de sympathie reçus lors du décès de sa fille Linda.

ARRETE DE PERIMETRE du SDCI

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale a validé le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale prévoyant le regroupement de la Communauté D'Agglomération de Saumur et des Communautés de Communes du Gennois, de la Région de Doué la Fontaine et de Loire-Longué.

La commune de Varennes sur Loire considère que de toute évidence le bassin de vie Saumurois inclut le Longuéen et accepte avec beaucoup d'enthousiasme d'accueillir la communauté de commune Loire-Longué au sein de ce futur grand établissement public de coopération intercommunale. Le choix de l'alliance permet de rassembler des communes qui partagent non seulement un même territoire, mais encore les mêmes traditions, le même mode de vie, ce qui est un gage de bonne entente. Cette union ne condamne pas les communes adhérentes qui ont toutes le souci d'optimiser les ressources, de partager un même destin et des objectifs communs. La décision appartient aux élus du longuéen de statuer sur leur propre destin.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable au projet de schéma départemental proposé par Madame la Préfète.

ENTENTE INTERCOMMUNALE

avec les mairies d'Allonnes, de Brain sur Allonnes, de la Breille les Pins, de Neuillé, de Varennes sur Loire, de Villebernier et de Vivy

La mutualisation des services et des moyens recoupe différents dispositifs tendant à la rationalisation des dépenses et à la réalisation d'économies.

Le conseil municipal dispose d'une compétence générale de droit commun pour régler par délibération les affaires de la commune. Cette compétence générale offre au conseil municipal la possibilité d'intervenir dans tout domaine, dans un but d'intérêt public local, sous réserve que ces compétences ne soient pas dévolues par la loi à l'Etat ou à d'autres personnes publiques. La commune étant libre de choisir le mode de gestion de ses services publics, elle peut faire appel au concours d'une autre collectivité pour assurer un service

public sur la base d'une entente intercommunale par exemple. Il en résulte donc que des ententes intercommunales peuvent être conclues entre plusieurs communes pour assurer la mise en œuvre d'une mission de service public, que ce soit en termes de matériels ou de personnels.

En conséquence, selon le Code Général des Collectivités Territoriales, et considérant la possibilité pour les communes d'Allonnes, de Brain sur Allonnes, de La Breille les Pins, de Neuillé, de Varennes sur Loire, de Villebernier et de Vivy de conventionner sous la forme d'une entente intercommunale, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'entente intercommunale avec lesdites Communes et

DÉSIGNE Gilles TALLUAU, Alain LECHAT et Christine JOUSSELIN pour participer à la conférence mise en place pour cette entente intercommunale.

SMAEP

Gilles TALLUAU informe le conseil qu'une antenne Free mobile va être installée sur le château d'eau de Turquant. Une convention a été passée pour une durée de 12 ans à 4 000 € par an.

SIVM

Le budget a été voté à l'unanimité.

Une subvention de 1 000 € a été attribuée à l'Age d'Or pour une animation à la maison de retraite du Bois Clairay.

L'EVS a en projet de réaliser un lieu d'accueil et de rencontre enfants parents pour les familles en difficultés qui serait basé à Vivy. Suite à différentes réunions sur la mutualisation, il est prévu d'acheter une dameuse, une machine à peinture et des machines à désherbage. Plusieurs fournisseurs ont été contactés et un rendez-vous est pris le vendredi 13 mai à 14h30 avec les élus du canton à la mairie de Varennes.

Réunion avec ORANGE et les services de Gendarmerie

Une réunion d'échange a eu lieu le jeudi 24 mars 2016 en mairie en présence de M. le Maire et des Adjoint, de M. GUILLET directeur de la communication, du directeur du SAV, du commandant de Gendarmerie de Doué la Fontaine et d'Allonnes, ainsi que Mme Claudia CHARTIER, Maire des Verchers-sur-Layon, pour débattre des vols récurrents de câbles téléphoniques dont ont été victimes les deux communes. Les échanges ont été difficiles mais des solutions ont été trouvées. Les services d'Orange ont admis des dysfonctionnements. ORANGE a mis en place un système pour faire cesser les vols de câbles.

BOUCHERIE

Gilles TALLUAU indique qu'un boucher et son épouse envisagent de venir s'installer. Cette installation nécessite un investissement financier important de leur part. Gilles TALLUAU est intervenu auprès des banques et de l'Agglo pour essayer d'obtenir des prêts d'honneur. Une solution est recherchée, mais pour le moment, on ne peut pas certifier la date d'arrivée d'un futur boucher.

MSP - BAIL DU DR TARDY

Gilles TALLUAU Maire, expose aux membres du Conseil Municipal la demande du Dr TARDY qui confirme son installation au 1^{er} avril 2016 dans un cabinet de la Maison de Santé Pluridisciplinaire mais sollicite un début de location au 1^{er} octobre 2016 compte-tenu de sa double activité et du fait qu'il doit s'acquitter d'un autre loyer où il exerce actuellement. Il précise que si cette situation temporaire se réduisait, il s'acquitterait immédiatement du loyer et charges. Les charges mensuelles seront réparties au prorata de la surface comme pour les autres cabinets.

Vu l'intérêt pour la commune de renforcer et prolonger l'offre de soins au sein de la maison de santé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le bail de location qui sera rédigé par Me ZENNER, notaire à Allonnes, à compter du 1^{er} avril 2016 avec un paiement du loyer et des charges à compter du 1^{er} octobre 2016 ou avant si la situation du Dr TARDY le permet.

CIMETIÈRE TARIF CONCESSION « CASES URNES »

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a plus de places dans les deux columbariums du cimetière. Un troisième va donc être installé courant 2016.

Un espace à proximité des columbariums est réservé pour la création de 13 emplacements. Chaque emplacement peut recevoir 4 urnes. Un arrêté du maire fixera les modalités d'utilisation de cet espace.

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs de concession pour ces nouveaux emplacements, le conseil municipal à l'unanimité, décide de fixer à :

- 50 € le tarif d'une concession trentenaire par emplacement non équipé.
- 250 € le tarif d'une concession trentenaire par emplacement équipé d'une case-urne.

MAISON DE L'ENFANCE : projet de gestion par L'AFR VIVADO

Gilles TALLUAU, Maire donne la parole à Julie SIMON, Chargée de mission EVS Nord Saumur ; Elle rappelle les missions de l'EVS et présente aux membres du conseil municipal le fonctionnement actuel en gestion municipale de la maison de l'enfance, puis le projet de gestion par l'AFR VIVADO :

- TAP : Temps d'Activité Pédagogique trois heures par semaine
- APS : Accueil Périscolaire matin et soir les jours d'école et le mercredi
- ALSH : Accueil de Loisirs sans hébergement Automne, Hiver, printemps Été.

Les points négatifs relevés :

- La Commune n'a pas de personnel titulaire d'un diplôme permettant l'agrément DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), démarche obligatoire pour toute personne organisant un accueil de loisirs.

- Il y a peu de communication sur les activités proposées aux familles.
- Manque de souplesse (inscriptions sur 3 jrs minimum).
- Projet pédagogique vieillissant.
- Une offre de service à redynamiser (séjours et activités).

Un point positif : un très bel espace adapté à l'accueil des enfants.

C'est pourquoi un **projet de transfert de gestion** est proposé vers AFR Vivado car cette association a :

- Le personnel avec les diplômes requis pour assurer la direction et l'animation ;
- Une volonté de développer l'association : continuité du secteur jeunesse ;
- Une association impliquée dans le réseau et dans le territoire ;
- La possibilité de créer un lien fort entre le secteur enfance et jeunesse favorisant une dynamique pour les familles.

Les **nouvelles missions de l'association AFR Vivado** seraient :

- En ressources humaines : recrutement, contrat de travail, fiche de poste, planning...
- En fonctionnement : faire vivre le projet pédagogique, lien avec les familles, inscriptions, programmation, communication, déclaration DDCS et CAF en lien avec l'EVS ;
- Avec les partenaires : lien et implication dans le réseau, comité de pilotage
- En gestion financière : compte de résultat, budget prévisionnel, facturation aux familles.

Les partenaires seraient :

- La mairie : Subvention annuelle fractionnée au regard d'un Budget prévisionnel et sur production d'un compte de résultat ;
- L'EVS : au titre de sa mission de coordination du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) assurerait le lien avec les partenaires ; soutien l'association dans la recherche et le développement d'activité et de financement ; rédaction des dossiers de fonctionnement CAF. Aux familles serait proposé une tarification selon le quotient familial, à la ½ heure pour les APS ; à la ½ journée pour le mercredi et à la journée avec repas pour les vacances.

Le budget annuel de 64 550 € serait équilibré par une subvention communale de 18 000 € amortie par les prestations CEJ que la commune continuerait de percevoir. De plus, cette solution apporterait une plus-value en qualité d'encadrement et d'activités car l'animation est un métier.

Monsieur le Maire souligne que la CAF pourrait supprimer non seulement les prestations CEJ mais aussi les prestations de service ordinaires, PSO (environ 20 000 €) si nous ne respectons pas les conditions réglementaires d'encadrement. Il reste le problème des personnels titulaires qui participent partiellement à l'encadrement de ces activités dont les missions pourraient être réorganisées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal, donne son accord pour confier à l'AFR VIVADO, la gestion des activités APS et ALSH de la maison de l'enfance à compter du 1^{er} septembre 2016.

BILANS D'ACTIVITES ET FINANCIERS 2015

Chaque année les comptes de résultats des activités sont fournis à la CAF de l'Anjou qui financent les accueils périscolaires ou de loisirs et se résument ainsi :

COMPTE DE RÉSULTAT 2015 - Enfance (TAP - APS - Mercredis/Vacances)

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60 Achats	11 872,51 €	Usagers	34 948,06 €
61 Services extérieurs	5 352,77 €	CAF Prestation de service et Flaale	19 907,21 €
62 Autres services extérieurs	3 515,93 €		
64 Charges du Personnel	79 576,34 €	Etat	8 300,00 €
65 Autres charges de gestion courante	10 274,16 €	Département et divers	919,12 €
66 Charges financières	164,01 €		
TOTAL CHARGES	110 755,72 €	TOTAL PRODUITS	64 074,39 €
Excédent de l'exercice		Déficit de l'exercice	-46 681,33 €

Le déficit TAP est estimé à 17 145 €, celui de l'APS à 6 670 € et 22 866 € pour les mercredis et vacances.

Ce résultat ne tient pas compte des recettes de la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse pour un montant de 19 079,82 € reçu en 2015. Pour les trois accueils, le déficit réel est donc estimé à 27 601 €

Concernant la fréquentation 2015 :

- Le Mercredi : 17 enfants par jour soit 3898 heures (4342 en 2014) : Baisse justifiée par la réduction de l'amplitude horaire (6h45 au lieu de 8 h depuis les TAP).
- Vacances : moyenne par jour de 26 enfants l'été, 18 enfants aux petites vacances soit 9448 heures (7104 en 2014) : augmentation justifiée par 3 jours de fonctionnement supplémentaires et moyenne de 20 enfants en été 2014.
- Les TAP : 160 élèves (123 en 2014) ; 14879 heures et 105 jours

SIGNALISATION DES COMMERCES

Julie PEARSON présente les devis retenus pour la signalisation des commerces à l'entrée du bourg. Un panneau sera installé à chaque entrée du bourg pour un montant total de 4 210,58 €. Brigitte SAINT-CAST se propose de financer le panneau de signalisation pour le camping. Après avoir échangé, le conseil municipal décide de financer la signalisation du camping.

FDGDON

A la demande de M. le Maire une rencontre a eu lieu en présence M. DUPONT de la FDGDON, Alain LECHAT et de Jean BEAUFILS pour discuter de la façon de diminuer la prolifération du pigeon biset féral dans le centre bourg. Les pigeons sont actuellement capturés à l'aide d'une cage positionnée dans le clocher de l'église et collectés par Bernard BURON, mais cela n'est pas suffisant. Un arrêté municipal sera pris pour interdire de nourrir les pigeons. Sur préconisation du FDGDON, le conseil municipal choisit de compléter

l'éradication des pigeons par un tir de nuit à la carabine à air comprimé, réalisé par les membres de la FDGDON. Le devis de 500 € pour cette prestation est accepté.

QUESTIONS DIVERSES

Gilles TALLUAU a rencontré Patrick MARCHAND le Président de l'ESVV qui demande si la commune peut mettre à disposition du club, la salle des loisirs afin de diffuser sur grand écran quelques matchs de la coupe d'Europe de Football.

Le conseil donne son accord.

Gilles TALLUAU donne lecture d'un courrier du Père BERTRAND pour une invitation à une messe organisée le 8 mai en l'église d'Al-lonnes en l'honneur des anciens combattants mort pour la France.

Gilles TALLUAU informe que nous avons reçu un chèque de 900 € de l'assurance Groupama suite à l'accident du livreur rue de la Loire qui avait endommagé le mur en tuffeau de la MSP.

Conseil du 18 mai 2016

Conseil municipal, séance du 18 mai 2016, sous la présidence de Gilles Talluau, maire.

Présents : Michel LAMAND, Alain LECHAT, Sylvie BELLANGER, Christine JOUSSELIN, Adjoint, François BERNARD, Yves MABILEAU, Jean-Luc JOULIN, Eric JAMET, Valérie COULBARY, Murielle CHAPU, Julie PEARSON, Martine NAYS, David CHEVALLIER, Conseillers.

Excusés : Christiane LANGE donnant pouvoir à Gilles TALLUAU, Sophie GEGU, Michel LECHAT et Ralph MILLERAND.

Absent : Brigitte SAINT-CAST.

Le compte rendu du 20 avril a été adopté à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITÉ

1. Comité de Défense des communes ligériennes

Gilles TALLUAU a assisté à la Daguenière à une réunion ayant pour objet le nouveau P.P.R.I. qui devra être approuvé pour octobre 2017, cependant une prorogation de 18 mois pourrait être prise. M. Hippolyte des services risques de la DDT a indiqué que quelques éléments vont être modifiés notamment concernant les aléas. Quelques zones autour du bourg pourraient devenir constructibles ou non constructibles suivant les nouveaux aléas. Le P.P.R.I. devra respecter le Grenelle de l'environnement qui préconise la protection des espaces agricoles. Un rendez-vous avec M. Hippolyte et les services de la DDT sera pris afin de présenter et de défendre les projets communaux.

2. SCOT

Le document d'urbanisme organisant les orientations et l'aménagement de l'espace du territoire est bientôt terminé. Les PLU et PLUi devront être compatibles avec le SCOT. Il est possible de consulter le document d'urbanisme sur le site du Grand Saumurois. Une exposition présentant les enjeux du SCOT a lieu du 9 mai au 10 juin 2016 à la Mairie de Saumur.

3. Projet cantonal de santé

Une 2^{ème} réunion s'est tenue le 12 mai dernier en mairie de Vivy entre les professionnels de santé et les maires de l'ex canton d'Allonnes afin de poursuivre le projet de Santé.

4. Projet de classement du site de la Confluence de la Loire et de la Vienne

Ce dossier consultable en mairie est reporté à une prochaine réunion pour permettre aux élus d'émettre un avis sollicité par la DREAL. Le rapport de la DREAL sera adressé aux conseils municipaux par courrier électronique.

PROJET POUR ACCEPTATION DE LA DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION DE SAUMUR AGGLO PAR LES COMMUNES

Le droit de préemption urbain (DPU) offre la possibilité à une collectivité locale, dans l'intérêt général et dans un périmètre prédéfini, de se substituer à l'acquéreur d'un bien immobilier mis en vente, pour réaliser une opération d'aménagement.

La Loi ALUR du 24/03/2014 transfère de plein droit à la communauté d'agglomération l'exercice du droit de préemption urbain (DPU) des communes quand elle prend la compétence en matière de plan local d'urbanisme, comme c'est le cas pour Saumur Agglo depuis décembre 2015.

Pour autant la communauté d'agglomération ne peut exercer le droit de préemption que dans le cadre de ses compétences mais ne peut le faire pour des projets d'intérêt communaux.

Aussi par délibération du 24/03/2016, le conseil communautaire a souhaité déléguer aux communes l'exercice du DPU sur les périmètres définis par leurs délibérations, à l'exception des zones d'activités économiques, dont la gestion et la compétence relèvent de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement. Notre commune s'est dotée du DPU par délibération du 7 septembre 2004.

Considérant que Saumur Agglo est dotée de la compétence plan local d'urbanisme, le Conseil Municipal décide d'accepter la délégation du droit de préemption urbain dans les conditions fixées par la délibération du conseil communautaire en date du 24/03/2016 et de confirmer le pouvoir donné, par la délibération du 16 avril 2014, à Monsieur Maire pour exercer le droit de préemption urbain.

L'OUCHE MARECHAL

1. Promesse de vente de M^{me} FOULON AB 154 Terrain de l'Ouche Maréchal (Michel et Alain LECHAT concernés par ce sujet se sont retirés.)

Vu la délibération n° 20160217-08 donnant un accord de principe pour l'achat des terrains de l'Ouche Maréchal à 10 € le m².

Vu la délibération n° 20160323-07 concernant le projet de lotissement à l'Ouche Maréchal.

Vu la demande de M^{me} FOULON Marcelle souhaitant vendre son terrain cadastré AB 154 d'une surface de 2 215 m².

Considérant qu'il y a lieu de signer un compromis de vente entre la commune et Mme FOULON préalable aux études de faisabilité d'un lotissement à l'Ouche Maréchal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la promesse de vente, en se réservant la faculté d'en demander ou non la réalisation, qui est consentie à la Commune par Madame Marcelle FOULON, et précise que cette promesse deviendrait caduque si le projet d'urbanisation, faisant l'objet d'une étude de faisabilité, était abandonné par la Commune, et notamment en cas d'un refus des services de l'Etat pour délivrer les autorisations d'urbanisme.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, Madame la 1^{ère} adjointe ou Monsieur le 2^{ème} adjoint, pour signer tous les actes notariés qui seront rédigés par Maître ZENNER Notaire à Allonnes, de payer le prix ainsi que les frais et d'effectuer toutes formalités, notamment celles de publicité.

2. Gilles TALLUAU informe qu'une rencontre a eu lieu avec les propriétaires de l'Ouche Maréchal afin d'étudier les délimitations des parcelles proposées à l'acquisition. Le géomètre va faire des propositions de bornage. Des tests de perméabilité seront faits

le vendredi 20 mai sur les parcelles de l'Ouche Maréchal et sur le terrain appartenant à Mme FOULON pour étudier la taille et le lieu d'implantation des bassins de rétentions. Deux réunions auront lieu fin juin début juillet pour présenter les premiers résultats de l'étude faisabilité à la commission urbanisme.

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

La commission de révision des listes électorales s'est réunie le mardi 17 mai afin d'étudier l'éventualité de faire un 2ème bureau de vote, les élections présidentielles ayant lieu les 23 avril et 7 mai 2017 et les élections législatives les 11 et 18 juin 2017. Ayant pris en considération toutes les contraintes et les possibilités organisationnelles et après discussion, le conseil Municipal a décidé par 12 voix pour et 2 voix contre de maintenir un seul bureau de vote au centre culturel place de Chavigny.

BÂTIMENTS

Toiture salle de sports : Un problème d'isolation perdure dans la salle de sports depuis fort longtemps, le chaud et le froid provoquent de la condensation ce qui endommage sérieusement le parquet. Aussi, un diagnostic va être réalisé par une entreprise au moyen d'un drone le vendredi 27 mai afin réaliser une étude de structure et permettre la consultation des entreprises compétentes en la matière.

POINT DE SITUATION DES SUBVENTIONS

Dans le cadre de la réserve parlementaire, Catherine DEROCHE accorde une subvention de 7 000 € pour l'extension de la MSP et Daniel RAOUL accorde 7 350 € pour la toiture de la Salle de sport. A ce jour, nous n'avons pas de réponse de la part de l'Etat, dans le cadre des demandes faites pour la MSP, la salle de sports, l'école et les WC publics.

BOUCHERIE

Gilles TALLUAU informe le conseil municipal que 2 couples ont été retenus pour reprendre la boucherie. Le 1^{er} couple est originaire du saumurois et exerce le métier de boucher depuis une dizaine d'années et son épouse est dans la vente, son plan de financement vient d'être accordé par la banque. Le 2^{ème} couple, originaire de l'Indre-et-Loire, n'est pas boucher mais charcutier restaurateur, est venu visiter la boucherie. Le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir le jeune couple saumurois pour reprendre l'activité de la boucherie.

STADE

Gilles TALLUAU informe le conseil qu'un arrêté, autorisant l'ouverture au public, doit être pris pour que le stade de Varennes-sur-Loire soit en classé au niveau 5 afin d'augmenter la capacité d'accueil du stade et être également en conformité avec les règles de sécurité. Par ailleurs la subvention de 2 350 € pour l'installation d'une main courante sur le stade annexe, accordée par la ligue de football, vient d'être versée.

QUESTIONS DIVERSES

- **Marché de producteurs** : Afin de stabiliser et d'assurer une meilleure sécurité, il a été racheté par la commune des poids supplémentaires pour les stands parapluies nécessaires au marché de producteurs. Le marché de Villebernier s'est déroulé le 15 avril 2016, il y a eu de bons retours et les producteurs semblent satisfaits de l'organisation mise en place. 19 producteurs sont déjà prévus pour le marché de producteurs du 15 juillet à Varennes-sur-Loire.
- **Cantine scolaire** : Un nouveau matériel a été mis en place à la cantine scolaire. Une démonstration sera faite le mercredi 15 juin à 13h en présence du fournisseur la Sté Bénard et des membres du conseil municipal disponibles.
- **Formation PSC1** : Une formation PSC1 premier secours sera enseignée au personnel communal courant juin au Centre des Pins à Brain-sur-Allonnes.
- **CMJ** : une première réunion aura lieu le samedi 11 juin 2016 à 11h en mairie pour présenter le fonctionnement municipal. L'élection du Maire du CMJ aura lieu lors d'une prochaine réunion prévue fin juin.
- Michel LECHAT demande si les lampadaires dans le bourg ne peuvent pas s'éteindre plus tôt. Michel LAMAND répond qu'une rencontre avec M. MACÉ du SIEM pour étudier le changement d'éclairage est en cours.
- David CHEVALLIER informe le conseil qu'il a vu à plusieurs reprises une fourgonnette blanche circulant rue du Pâtis Vert. Les habitants de Varennes doivent être vigilants.
- Jean-Luc JOULIN indique qu'il a assisté à une réunion du SMBAA et que la demande des 5 communes de l'Indre-et-Loire de se retirer du syndicat a été refusée.
- Murielle CHAPU demande s'il est possible de mettre un passage piéton qui relie la rue de la Gare avant le garage à la Place du Jeu de Paume, car les piétons traversent souvent à cet endroit. La commission étudiera cette proposition jugée nécessaire. Gilles TALLUAU précise qu'il conviendrait également de refaire le passage piéton partant du café du commerce actuellement fermé à la petite place en face de la mairie pour un cheminement complet vers la salle des loisirs, la Poste et la Mairie. Eric JAMET demande quand va être fait le fauchage dans la campagne. La roto-faucheuse est en panne, un corps étranger a cassé une partie de la machine. Un expert doit venir constater les dégâts le mardi 17 mai.
- Des trous persistent dans la rue du Chaussy. Alain LECHAT précise que dernièrement 12 tonnes d'enrobé à froid ont été appliqué pour boucher les trous sur les 66 kms de routes.
- François BERNARD indique que le SMiPE viendra sur le temps des TAP le lundi 6 juin pour expliquer aux enfants comment composter. Il demandera au comité syndical du 24 mai l'acquisition gracieuse d'un composteur pour la cantine.

Conseil du 22 juin 2016

Conseil municipal, séance du 22 juin 2016, sous la présidence de Gilles Talluau, maire.

Présents : Sylvie BELLANGER, Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoint François BERNARD, Yves MABILEAU, Christiane LANGE, Jean-luc JOULIN, Eric JAMET, Murielle CHAPU, Julie PEARSON, Michel LECHAT, Martine NAYS, Ralph MILLERAND, David CHEVALLIER, Conseillers.

Excusés : Sophie GEGU donne pouvoir à Sylvie BELLANGER, Valérie COULBARY donne pouvoir à Gilles TALLUAU.

Absent : Brigitte SAINT-CAST.

Le compte rendu du 20 mai 2016 a été adopté à l'unanimité

INTERCOMMUNALITÉ

■ Agglo de Saumur

Gilles TALLUAU a assisté à la commission des finances. Lors de cette commission il a été voté le FPIC (Fond Péréquation Inter Communal), l'agglo a reçu 1 783 000 € dont 760 000 € reversés directement aux communes. Il sera proposé 44 000 € pour Varennes. Les maires étaient tous d'accord pour un vote de droit commun. Le vote a lieu le 23 juin.

■ PLUI

Gilles TALLUAU indique que l'estimation d'élaboration du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) était de 300 000 € au départ. Elle pourrait être en réalité estimée à 600 000 €. La participation des communes sera donc plus importante soit un coût d'environ 1.10 €/hab. Cependant le coût supporté par les communes restera moins élevé que si elles avaient réalisé le PLU elles-mêmes.

■ **Les emprunts de l'Agglo de Saumur** ont été renégociés et même si il en coûtera 53 000 € de frais de clôture de dossier, 109 000 € de gains seront réalisés. Un taux fixe sur 10 ans a été négocié à 0.68% auprès de la Banque Postale.

■ **La médiathèque de Saumur** va réaliser une vente de livres les 14 et 15 octobre.

■ Sylvie BELLANGER informe qu'elle a assisté au **groupe de travail culture-sport de l'Agglo** afin de réaliser l'état des lieux et des compétences des 4 différentes agglo (Saumur, Doué la Fontaine, Gennes et Longué). Les échanges ont été nombreux, cependant il reste encore à définir les compétences facultatives de chacun. Le compte rendu de cette réunion sera transmis ultérieurement.

SMIPE

François BERNARD indique que le budget du SMIPE a été adopté. Une nouvelle benne a été achetée pour un montant de 110 000 €. Un contrôle du contenu des poubelles va être effectué afin de sensibiliser les habitants au respect du tri. Michel LECHAT rapporte que suite au contrôle des poubelles dans certaines communes, les déchets ont diminué de 30%.

Le SMIPE est intervenu auprès des enfants présents au TAP pour expliquer le compostage dans un cadre pédagogique. Un compos-

teur sera attribué à la cantine scolaire.

Une opération de distribution de composteur aura lieu du 20 au 23 juin 2016.

Le site internet du SMIPE va être mis en marche fin juin.

Michel LECHAT indique qu'une opération de récupération de l'amiante a été financée par le SMIPE jusqu'en octobre mais limitée à 20 m³ par particulier et sur inscription.

Ralph MILLERAND informe le conseil qu'une journée de citoyenneté a eu lieu au marais des gourdes. De nombreux déchets ont été collectés.

CLASSEMENT DU SITE DE LA CONFLUENCE DE LA LOIRE ET DE LA VIENNE

Le préfet souhaite connaître l'avis de la commune pour le projet. Afin que les conseillers municipaux aient le maximum d'informations, Gilles TALLUAU souhaite reporter cette délibération en juillet après la réunion publique qui aura lieu le 28 juin à Montsoreau sur le sujet. Le projet concerne 10 communes situées sur 2 départements et 2 régions sur environ 2 700 ha.

Ce projet ne devrait pas avoir de conséquences néfastes pour le monde agricole, toutefois toute demande d'arrachage de haies devra faire l'objet d'une demande en préfecture. Ce secteur est un espace situé entre l'Anjou et la Touraine qui regroupe de nombreux éléments de valeur universelle exceptionnelle. Jean-Luc JOULIN signale que ce site est déjà répertorié à travers la PAC.

FUTUR SCHÉMA ROUTIER DÉPARTEMENTAL SAUMUROIS

Gilles TALLUAU informe que le département envisage des investissements dont des grosses opérations d'entretien et de sécurité sur le saumurois. 400 000 € ont été attribués pour réaliser des réparations de chaussée sur la RD952 entre Saumur et le département d'Indre-et-Loire. Il rappelle qu'en 2015, le département avait réduit les investissements sur l'entretien des routes. Il indique également que des travaux vont être réalisés sur l'axe Saumur-Cholet avec pour objectif principal la sécurité et l'amélioration des conditions de dépassement des véhicules. D'autres investissements d'opération du schéma routier concernent la déviation de la RD10 d'Allonnes qui devrait débuter en 2017 pour un coût de 3.4 millions d'euros. Ralph MILLERAND demande si le renforcement de la levée s'inscrit dans ces travaux. Gilles TALLUAU répond que la loi GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondation loi du 27 janvier 2014) impose un transfert des compétences à l'intercommunalité de Saumur et explique qu'une partie des travaux à hauteur de 20% devra être financée par l'Agglo. Gilles TALLUAU a demandé aux services de l'État que le renforcement entre le pont de Montsoreau et la Brèche soit prioritaire du fait que la Loire vient directement s'écouler au pied de la digue.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ESVV

L'assemblée générale s'est tenue le 4 juin dernier, c'est l'une des associations les plus importantes de Varennes. Avec un budget de 70 000 €, leurs finances se portent bien même si cette année

à remercier les 2 municipalités (Varenes et Villebernier) et les féliciter pour la qualité de l'entretien des terrains de foot. L'équipe première est satisfaite de sa 7^{ème} place au classement et conserve son maintien en division.

VENTE LOT 18 AU PROFIT DE M. ET MME LAMAND MATHIEU

(Michel LAMAND concerné par ce sujet s'est retiré.)

Le Conseil Municipal

- autorise la vente au profit de M. et Mme LAMAND Mathieu de la parcelle de terrain sise lotissement de « La Malaiserie » à VARENNES sur LOIRE cadastrée section AB 751 d'une superficie de 500 m² moyennant le prix de 24 250 € TVA sur marge incluse.
- autorise Monsieur le Maire ou, en cas d'absence, Madame la 1^{ère} adjointe ou Monsieur le 2^{ème} adjoint à signer l'acte authentique qui sera établi par Me ZENNER, notaire à ALLONNES 49650.

MUSIC'A VARENNES REORGANISATION DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Gilles TALLUAU Maire et Sylvie BELLANGER adjointe, ont été alertés par Sandrine GREGOIRE, Présidente de l'Association Music'A Varenes concernant les difficultés de gestion rencontrées par les bénévoles : charges financières et administratives grandissantes, (contrats, paie, mutuelle...) et la gestion comptable qui en découle. Monsieur le Maire est conscient que l'environnement règlementaire évolue et impose de plus en plus de contraintes et pourrait mettre en péril la pérennité de l'école de musique.

C'est la raison pour laquelle plusieurs orientations ont été étudiées tant sur le plan financier qu'organisationnel.

Une association avec l'école de musique de Blou-Brain, semble être la solution la plus pertinente. En effet elle permet de mutualiser les moyens humains, financiers et techniques sans passer par des organismes coûteux et restrictifs dans les tâches comme la gestion des plannings des professeurs ou la facturation.

Sylvie BELLANGER a présenté le montant de la subvention annuelle nécessaire si le conseil municipal donne son accord pour que Music'A Varenes confie cette gestion. Elle précise qu'il n'y aura aucun changement pour les familles tant sur le plan financier que relationnel et que les cours seront toujours dispensés à Varenes. Actuellement, le coût pour la commune est de 11 443 € et environ 8 000 € pour Music'A Varenes soit un coût total de 19 443 €.

Si le projet avec l'école de musique de Blou-Brain abouti, la part communale serait de 365€ par élève, le coût total serait de 14 600 € pour environ 40 élèves versés sous forme d'une subvention annuelle.

Michel LECHAT fait part de ses craintes de voir la proximité disparaître et ne comprend ni les problèmes, ni les motivations du bureau de Music'A Varenes pour mettre fin à la collaboration avec le professeur, employé des CMR et à l'origine de la création de l'école de musique.

David CHEVALLIER s'interroge sur les tâches qui resteront à la charge des bénévoles de Music'A Varenes.

Murielle CHAPU a précisé que les bénévoles ne sont pas là uniquement pour gérer des tâches administratives de plus en plus lourdes, complexes, démotivantes et bien loin de leur passion musicale.

Pour conclure, Monsieur le Maire précise que l'éducation musicale des jeunes est essentielle pour la collectivité. Elle est aussi un facteur d'intégration. Il juge que nous devons être capables d'anticiper les enjeux de demain avec une école de musique forte de trois communes, pour faire face au projet qui se dessine tel que l'obligation éventuelle d'intégrer une école intercommunale basée à Saumur, si l'enseignement musical devient une compétence communautaire.

Après en avoir délibéré, par vote à bulletins secrets (14 voix pour, 2 contre et 2 blancs), le conseil municipal émet un avis favorable pour que la gestion de l'école de musique varenaise soit associée à celle de Blou-Brain en conservant la proximité des cours dispensés à Varenes.

MSP. BAIL DE M. NGUYEN

Monsieur le Maire informe que Monsieur NGUYEN remplaçant de Mme CHAMPERNAU, se propose de reprendre le bail. Le loyer est porté à 331,29 € depuis la revalorisation au 1^{er} janvier 2016.

Les frais de bail sont à la charge du locataire et les charges mensuelles seront réparties au prorata de la surface comme pour les autres cabinets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le bail de location qui sera rédigé par Me ZENNER, notaire à Allonnes, à compter du 1^{er} juillet 2016.

P.P.R.I

Gilles TALLUAU fait part de l'avancée de la révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (P.P.R.I) qui devrait être adopté en octobre 2017. Gilles TALLUAU accompagné de Michel LAMAND et du cabinet Urbanis'm ont rencontré les services du département pour étudier les possibilités d'aménagement de l'Ouche Maréchal. Le Préfet a décidé de geler toutes les zones 2AU qui étaient pourtant urbanisables selon le PLU. Le projet cartographique du nouveau P.P.R.I montre qu'une partie significative de l'Ouche Maréchal ne serait plus urbanisable. Une zone d'aléas forts et une zone d'aléas faibles y sont inscrites. Gilles TALLUAU demandera au préfet que la zone d'aléa faible reste constructible et un argumentaire circonstancié est en cours d'élaboration avec le cabinet Urbanis'm.

Le cabinet urbanis'm proposera la présentation d'une première étude à la commission urbanisme le 28 juin prochain. Une visite de lotissements est prévue le 13 juillet prochain afin de visualiser les différentes formes d'urbanisation des lotissements existants (gestion de l'espace, la sécurité, l'éclairage...).

COMMISSIONS COMMUNALES

■ Commission espaces verts du 15 juin :

François BERNARD indique qu'il a assisté avec Alain LECHAT à une journée alternative au désherbage.

Il informe que certaines jardinières de la Place du Jeu de Paume devenues obsolètes ont été déplacées place de Chavigny pour réorganiser la place et le stationnement des véhicules.

Le nouvel aménagement paysager du Centre culturel est une réussite.

François BERNARD attend les devis de deux artisans pour l'éclairage de l'allée du centre culturel.

La visite de VVF pour l'attribution d'une fleur a lieu jeudi 23 juin à 13h50.

■ Commission Bâtiment urbanisme du 20 juin :

Michel LAMAND informe que les travaux prévus en 2015 à l'école n'avaient pu être fait en raison de la mise en conformité des normes de sécurité. Trois entreprises ont été consultées pour réaliser des travaux de peinture dans la bibliothèque et dans une classe. L'entreprise ROCHER de Brain-sur-Allonnes a été retenu avec un devis de 6 805.53 €HT. Deux entreprises ont été consultées pour le remplacement des rideaux de la salle des loisirs qui devront être occultant et anti feux. L'entreprise POZALU et l'entreprise CREATISS ont proposé chacune un devis ; l'entreprise CREATISS, la mieux disante, a été retenue.

Gilles TALLUAU indique que Michel LAMAND a négocié le renouvellement du photocopieur de la mairie faisant baisser les coûts de fonctionnement de 33%.

Il informe également le conseil qu'il a demandé à Saumur Habitat en accord avec le propriétaire de la maison du 2 rue de Gaure de réaliser une étude de réhabilitation du logement. Dès que les travaux auront été chiffrés, la commission bâtiment se réunira.

CMJ : CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Les dix élus ont été reçus à la mairie pour une séance d'explications sur le rôle d'un maire et de ses conseillers. Le CMJ se réunira le mercredi 29 juin pour élire son maire.

Cinq jeunes candidats se sont fait connaître pour accéder à la fonction de maire.

COMMERCES

■ Gilles TALLUAU informe le conseil que l'ouverture de la boucherie est prévue pour mi-septembre. M. GAUFRETEAU doit prendre rendez-vous avec la DDPP afin de respecter les normes sanitaires. L'inauguration de la boucherie aura lieu en octobre en présence de la chambre des métiers, des banques, de Saumur Habitat, des élus et de la population.

■ Le café du Commerce a été racheté, le nouveau propriétaire souhaite réouvrir un commerce.

■ Location Ludovic MABILEAU : Gilles TALLUAU, Maire, rappelle que M. Ludovic MABILEAU s'est proposé de louer le garage sis 6 bis rue de la Loire suite départ du locataire actuel M. PEARSON au 30/06/2016. Le loyer mensuel de base de cette propriété communale est fixé à 313 € à compter du 1^{er} juillet 2016. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation précaire à compter du 1^{er} juillet 2016 avec M. Ludovic MABILEAU.

QUESTIONS DIVERSES

■ Le marché de producteurs aura lieu le vendredi 15 juillet à Varennes. Malgré la pluie les commerçants semblaient satisfaits du marché de producteur d'Allonnes. Une réunion se déroulera le lundi 4 juillet pour l'implantation des stands.

■ Gilles TALLUAU informe le conseil que 2 hectares de terres agricoles dans l'île au Than ont été inondés. Il donne lecture du courrier qu'il a adressé à Mme la Préfète pour que cette zone soit déclarée état de catastrophes naturelles afin que les exploitants sinistrés soient indemnisés au vu des pertes conséquentes, mettant en difficulté les exploitations agricoles concernées.

■ Ecole : Gilles TALLUAU indique qu'il attend la réponse de M. SABUCO, inspecteur d'académie, concernant l'ouverture d'une classe à la rentrée prochaine. L'effectif de l'école s'élève à 195 élèves.

Gilles TALLUAU a assisté le vendredi 17 juin à la remise des prix du concours de cartographie qui avait lieu à la faculté des lettres à Angers avec la classe de CM2. 3 élèves ont été retenus pour obtenir un prix.

Sylvie BELLANGER indique que la fête de l'école a lieu vendredi 24 juin à 17h30 au stade.

■ Gilles TALLUAU félicite les conseillers qui ont participé au challenge de l'Agglo.

■ Port de varennes : Christiane LANGE signale que des camping-cars stationnent régulièrement devant les berges du Port. Le panneau indiquant le parcours des agrès est tombé. Gilles TALLUAU répond que les agents iront le réparer.

Michel LECHAT signale que de nombreux poissons sont morts dans le secteur du Port.

■ Murielle CHAPU demande s'il est possible de faire un marquage au sol devant l'accès des personnes à mobilité réduite à côté de la maison de l'enfance, en effet de nombreuses voitures se garent devant empêchant les piétons d'y accéder. Elle fait également remarquer que le stand tenu par le comité des fêtes lors de la fête du vélo du 19 juin n'a pas attiré un large public dû à un manque de communication et un manque d'aide de la part de bénévoles. Elle demande également si le dossier du DAB avance. Gilles TALLUAU répond que la banque refuse cet investissement trop conséquent contenu des recettes, la recherche d'une solution intermédiaire est toujours en cours.

■ Julie PEARSON informe le conseil que l'association des Commerçants organise le dimanche 3 juillet son tournoi de sixte.

■ Christine JOUSSELIN a assisté au comité de pilotage de Vivado. Elle indique que le soutien scolaire est toujours proposé aux jeunes les mardis et jeudis. De nombreuses animations sont proposées aux jeunes durant les vacances (Djembé, concours de belote, course à la brouette...), 3 camps sont prévus cet été.

■ Michel LAMAND informe que les 2 logements neufs de Saumur Habitat, passage de l'Huilerie, ont été réceptionnés.

■ L'inventaire des œuvres d'art classées de l'église a été effectué. Une cloche de l'église date de 1545.

Conseil du 20 Juillet 2016

Conseil municipal du 20 juillet 2016, sous la présidence de Gilles Talluau, maire

Présents : Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoint, François BERNARD, Yves MABILEAU, Christiane LANGE, Jean-luc JOULIN, Sophie GEGU, Eric JAMET, Valérie COULBARY, Julie PEARSON, Michel LECHAT, Martine NAYS, Ralph MILLERAND, Conseillers.

Excusés : Sylvie BELLANGER pouvoir à Sophie GEGU, Murielle CHAPU pouvoir à Julie PEARSON, Brigitte SAINT-CAST pouvoir à Ralph MILLERAND et David CHEVALLIER.

Le compte-rendu du 22/06/2016 est adopté après lecture de la délibération « D20160622-03-Réorganisation de l'Ecole de Musique » omise dans le compte-rendu envoyé aux élus le 15/07/16 et à la demande de Michel LECHAT, il est convenu de reformuler son intervention de la façon suivante :

Michel LECHAT fait part de ses craintes de voir la proximité disparaître et désapprouve la fin de la collaboration avec le professeur, employé des CMR et à l'origine de la création de l'école de musique.

Gilles TALLUAU, rend hommage aux Victimes des attentats qui ont frappés la ville de Nice ces derniers jours et demande d'observer une minute de silence. Il indique que l'état d'urgence est maintenu pour encore six mois sur notre territoire, les drapeaux seront mis en berne dès demain sur les façades des bâtiments publics de notre commune.

SMAEP MONTSOREAU CANDES

Prix et qualité du service public d'eau potable Rapport annuel 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2015 adopté le 27/06/2016 par le comité syndicat du SMAEP Montsoreau-Candes. Ce rapport consultable en mairie a été transmis aux membres du Conseil municipal.

PROJET DE CLASSEMENT DU SITE DE LA CONFLUENCE DE LA LOIRE ET DE LA VIENNE

Gilles TALLUAU Maire et Michel LAMAND Adjoint ont participé à la réunion publique du 28/06/2016 à Montsoreau concernant le projet de classement de la Confluence de la Loire et de la Vienne évoqué le 22/06/2016 et pour lequel il avait été décidé de remettre en juillet l'avis de la commune.

L'objectif est de conserver les caractéristiques du site en le préservant de toute atteinte grave à la qualité et l'intégrité du lieu. Les dix communes de Candes-St-Martin, Couziers, St-Germain-sur-Vienne, Thizaÿ, Cinais, Beaumont-en-Véron, Savigny-en-Véron, Chouzé-sur-Loire, Montsoreau et Varennes-sur-Loire sont invitées à se prononcer sur le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité : EMET un avis favorable au projet de classement de la Confluence de la Loire et de la Vienne.

TARIF POUR NETTOYAGE DE DEPOT SAUVAGE INTERDIT

Monsieur le Maire rappelle que les dépôts sauvages d'ordures ménagères ou de détritiques (ordures ménagères, déchets verts, encombrants, cartons, gravats...) ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits sur l'ensemble des voies, espaces publics et privés de la commune en dehors ou à côté des containers prévus à cet effet. Il suggère que ces incivilités récurrentes soient facturées en instaurant un tarif **dépôt sauvage interdit**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer un tarif forfaitaire de 68 € pour « **dépôt sauvage interdit** ».

PROJET DE REHABILITATION PROPRIETE SOYER RUE DE GAURE PAR SAUMUR HABITAT

Après négociation, Monsieur SOYER Auguste est disposé à vendre sa propriété 2 rue de Gaure à Varennes-sur-Loire à SAUMUR HABITAT qui pourrait réhabiliter cet immeuble pour réaliser deux logements T3 sur deux niveaux avec garage et cour.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire qui rappelle que la réalisation de ce projet nécessite la justification des demandes de logements inscrites sur le fichier départemental :

- considérant que de nombreuses demandes sont en attente, il convient d'envisager la réalisation d'un programme de logements locatifs,
- considérant que Saumur Habitat doit se rendre propriétaire du bien localisé au 2 rue de Gaure sur la parcelle section AB 609 d'une contenance de 264m², appartenant à Monsieur SOYER, pour un montant de 37.000 € net vendeur,

le Conseil Municipal de Varennes-sur-Loire, à l'unanimité :

- approuve l'étude préalable concluant à la réalisation d'une opération en acquisition-amélioration de deux logements locatifs sur le présent bien,
- prend connaissance du bilan financier portant le prix de revient total à 270.000 € HT et du plan de financement nécessitant une participation à hauteur de l'acquisition du bien.
- s'engage à verser à l'Office une participation financière 37.000 € destinée à équilibrer le bilan de l'opération. Les versements interviendraient à raison de 50% à l'obtention du permis de construire en 2017 et 50% en 2018.

PROJET DE VENTE AU DR CH GIRAULT PHARMACIEN

Monsieur GIRAULT, Pharmacien a émis le souhait d'acquérir la propriété bâtie sur la parcelle cadastrée AB810 pour finaliser son projet d'installer une nouvelle pharmacie. Ce projet a été présenté à M. LATRON Architecte des bâtiments de France.

Après négociation M. GIRAULT serait disposé à acquérir cette propriété au prix de 40 000 €.

Le Conseil Municipal de Varennes-sur-Loire, à l'unanimité, donne un accord de principe pour vendre à M. GIRAULT une partie de la parcelle cadastrée AB810 sis 8 rue de la Loire pour un montant de 40 000 € et charge Monsieur le Maire de solliciter un géomètre pour effectuer le bornage et de procéder à toutes les formalités éventuellement nécessaires pour la poursuite des négociations

CONCERTATION REVISION DU P.P.R.I DU VAL D'AUTHION

Dans le cadre de la concertation pour la révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Val d'Authion, Madame la Préfète de Maine-et-Loire a adressé un courrier au Maire de Varennes-sur-Loire en date du 21 juin 2016, par lequel elle lui demandait de transmettre au Service Urbanisme Aménagement et Risques (SUAR) de la Direction Départementale des Territoires pour le 09 septembre 2016 la délibération du conseil municipal relative à son avis et observations sur :

- Les cartes d'aléas : hauteurs, vitesses et zones de dissipation d'énergie et d'écoulements préférentiels,
- Les cartes d'enjeux délimitant les zones urbaines denses et les autres zones urbaines, des zones non urbanisées en l'état actuel (zones urbaines non aménagées, agricoles, naturelles et d'expansion des crues).

Les cartes des aléas ont été élaborées en croisant, d'une part, un relevé topographique aérien et, d'autre part, des isocotes calculées à partir des repères de la crue de 1856 du Val d'Authion. Les 3 catégories d'aléas retenues correspondent aux hauteurs d'eau suivantes :

- De 0 à 1 mètre pour les aléas moyens
- De 1 à 2.50 mètres pour les aléas forts
- Plus de 2.50 mètres pour les aléas très forts

Par rapport au PPRi opposable, la notion d'aléa faible disparaît et la partie identifiée comme hors d'eau au niveau du bourg est légèrement plus importante. Ces cartes des aléas apparaissent difficilement contestables par la commune, sauf à remettre en cause leurs fondements (choix de la crue de 1856 comme crue de référence et qualité du relevé topographique aérien).

En l'état, la commune ne dispose pas d'éléments lui permettant de remettre en cause ces éléments.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité:

PROPOSE DE VALIDER LA CARTE DES ALEAS

pour la commune de Varennes-sur-Loire.

Les cartes des enjeux font apparaître :

- Les secteurs non aménagés (en vert)
- Les zones urbaines denses (en orange)
- Les autres zones urbanisées (en jaune)

A la lecture de cette carte, il apparaît que 2 secteurs importants pour le développement futur de la commune de Varennes-sur-Loire ne sont pas identifiés en « autre zone urbanisée » : la frange sud de la rue de l'Harmonie et le secteur de l'Ouche Maréchal.

La frange sud de la rue de l'Harmonie correspond à un petit espace d'environ 4000 m² propriété de la commune, s'appuyant à l'ouest sur la maison médicale et à l'est sur le passage busé du canal qui traverse le bourg. Cet espace est desservi par les réseaux réalisés dans le cadre de l'opération de logements locatifs sociaux pour personnes à mobilité réduite implantée en rive nord de la rue de l'Harmonie. L'objectif de la commune étant d'étendre la partie réservée aux seniors dans un espace résiduel n'ayant plus d'usage

agricole aujourd'hui. Il apparaît que cet espace est idéalement situé en cœur de bourg pour accueillir de nouveaux logements, à proximité immédiate de la maison de santé, de la future pharmacie et des équipements culturels de la commune, et à moins de 300 m de l'école, des terrains de sport et des commerces du centre-bourg.

Le site de l'Ouche Maréchal est situé au nord du centre-bourg, à environ 400 m des commerces de la Place du Jeu de Paume (référence prise en partie centrale de l'Ouche Maréchal). Il s'agit d'une des deux zones à urbaniser du PLU de 2004 (AU) restant au niveau du centre-bourg, la zone 1AU de La Malaiserie ayant été urbanisée au cours de la dernière décennie. Trois parcelles représentant environ 5650 m² ont d'ores et déjà été acquises par la commune respectivement en 2000 et 2003, sur une superficie totale de 2.7 ha classés en zone AU au PLU de 2004. Ce site ne présente pas d'intérêt agricole, à la fois du fait de son enclavement dans l'urbanisation et de la nature pauvre du sol. Il est aujourd'hui fait à titre gracieux par un exploitant pour rendre service à la commune (bail précaire sans loyer). Ce site bénéficie à proximité immédiate des réseaux, tant au niveau de la rue de la Gare, que de la rue de la Paix. Après la réalisation, entre 2006 et 2014, du lotissement de La Malaiserie et de l'opération de logements locatifs sociaux de la rue de l'Harmonie, la municipalité a décidé de réfléchir à la mise en œuvre d'une nouvelle opération d'urbanisme. Après une approche de négociation à l'amiable du foncier, le site de la zone AU de la rue des Sabotiers n'a pas été retenu, car il s'est avéré que les propriétaires n'étaient pas vendeurs ; une part importante du foncier classé en zone AU étant directement lié à une propriété bâtie donnant sur la rue de la Gare, notamment l'accès depuis la rue des Sabotiers. Dans le même temps, les mêmes approches faites auprès des propriétaires fonciers du site de l'Ouche Maréchal ont montré que des possibilités d'acquisitions foncières étaient envisageables. La commune a donc décidé d'engager des négociations à l'amiable qui ont abouti au 1^{er} semestre 2016 à des accords avec l'ensemble des propriétaires concernés. Sur cette base, la commune a engagé en mai 2016 une étude de faisabilité pour l'aménagement de ce nouveau quartier, étude confiée au groupement ONILLON-DURET-ME-NEGuzzer-BUCHER / URBANism / THEMA Environnement

PROPOSE DE NE PAS VALIDER, LA CARTE DES ENJEUX

telle que présentée par M^{me} la Préfète, au regard des éléments qui précèdent.

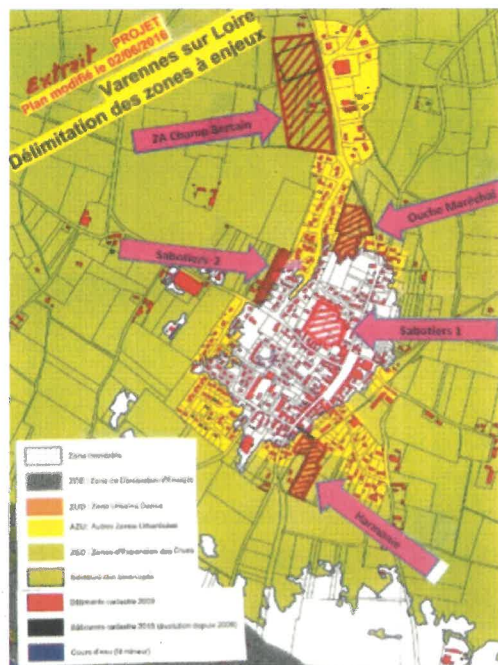
Il est expressément demandé à ce que la frange sud de la rue de l'Harmonie et la partie de l'Ouche Maréchal concernée par un aléa moyen soient intégrées à la catégorie « autre zone urbanisée » de la carte des enjeux. En effet, l'urbanisation de ces deux espaces s'inscrit dans une logique d'urbanisation des dents creuses du bourg en cherchant à lui redonner une forme compacte, dans l'esprit des dernières évolutions législatives (lois Grenelle et ALUR), afin de permettre un apport de population nouvelle au plus près des commerces, services et équipements limitant de fait le recours à la voiture pour les déplacements quotidiens. Cette urbanisation future n'impacte pas des espaces présentant un intérêt pour l'activité agricole. Elle permettra en outre à la commune de valoriser

Conseil Municipal

du foncier qu'elle a déjà acquis, qui est pour partie desservi par les réseaux, ce qui est un atout essentiel à l'heure où il est difficile de sortir des opérations équilibrées dans des secteurs où les prix de sortie des terrains sont peu élevés.

PRECISE également que la commune :

- A déjà fait preuve d'une sensibilité affirmée pour un développement moins consommateur d'espace en densification, à travers l'opération de la rue de l'Harmonie,
- Souhaite faire d'un confortement de l'urbanisation au niveau du centre-bourg l'objectif de la révision de son PLU (engagée dans le cadre de l'élaboration du PLU de l'Agglo Saumur Loire Développement) ; ainsi la zone à urbaniser du Peu située à l'écart du bourg au sein de l'espace agricole, dont l'identification était directement liée au fait qu'elle n'était pas en zone inondable, ne fait plus partie des projets de la commune (elle sera donc reclassée en zone agricole au futur PLU) ; en outre toujours dans l'esprit lois Grenelle et ALUR, l'urbanisation de la zone AU de la rue des Sabotiers » (dit sabotier 1) accompagnée d'une autre dent creuse telle que l'urbanisation à la sortie ouest du bourg côté nord de la rue des sabotiers (dit sabotier 2) reste un objectif pour la commune qui maintient une veille foncière dessus.
- A pleinement conscience qu'il faut limiter l'exposition des personnes et des biens au risque d'inondation ; ainsi pour l'Ouche Maréchal la demande ne porte pas sur l'identification en « autre zone urbanisée » de la partie concernée par un aléa fort ; en outre les superficies concernées par la présente demande et soumises au risque d'inondation restent très limitées (environ 4000 m² pour la rue de l'Harmonie et environ 9800 m² pour l'Ouche Maréchal) ce qui ne permettra pas d'augmenter significativement la population en zone inondable (les logements créés venant compenser notamment le desserrement de la taille des ménages) et il sera possible d'étudier pour ces logements des dispositions constructives spécifiques pour limiter leur vulnérabilité au risque d'inondation (surélévation...);



NE VALIDE PAS la carte des enjeux pour le secteur de la zone artisanale du Champ Bertain

qui remet en cause le potentiel d'extension prévu initialement au PLU 2004 en zone économique pour la partie ouest longeant la CD 85. En effet il est important pour la commune de pouvoir accueillir des petits artisans de proximité dont l'activité ne présente pas de nuisances ni d'exposition des personnes au risque d'inondation. Ce tissu artisanal est apprécié de la population, pour ces services, le développement économique qu'elle génère et l'emploi de proximité qu'elle crée tout en limitant les déplacements de ces salariés...).

INTERCOMMUNALITÉ / AGGLO

Une réunion a eu lieu le 12 juillet dernier au théâtre de Saumur en présence de l'ensemble des élus de Saumur Agglo afin de présenter l'évolution de la nouvelle agglo. Les commissions travaillent pour définir les compétences obligatoires et optionnelles. Il a été annoncé que certaines compétences pourraient revenir aux communes. L'état veut uniformiser les taux d'imposition sur l'agglo dans les prochaines années.

MSP

Gilles TALLUAU indique que 2 nouveaux professionnels de santé devraient intégrer la maison de santé. Il pourrait s'agir d'une psychomotricienne et d'un pédo-psychiatre.

LOTISSEMENTS

Gilles TALLUAU, ainsi que certains membres du conseil municipal et le cabinet urbanis'm ont visité les lotissements de plusieurs communes, Corzé, Villevêque, Doué la Fontaine. Tous les élus ont fait le même constat, les routes trop larges sont à éviter afin d'assurer une vitesse limitée et une meilleure sécurité, mettre un éclairage basse consommation, créer des zones limitées à 30, faire des sens uniques et créer des espaces arborés.

ENFANCE

Christine JOUSSELIN donne le compte rendu du comité de pilotage des TAP du 30 juin dernier. 157 enfants sont inscrits pour la rentrée scolaire de septembre 2016. Anne-Laure BOSSARD, directrice de l'Association Vivado, prendra en charge la direction des TAP et Karl DUBOIS en sera le référent. Christine JOUSSELIN indique que 195 enfants sont inscrits pour la rentrée scolaire 2016/2017, une charte réglementaire commune pour l'accueil périscolaire, la pause méridienne et les TAP sera établie. Le repas des classes primaires sera pris en décalage pour permettre de fluidifier le service de cantine. Avec la mise en place du plan Vigipirate, les enfants de la maternelle rentreraient du côté primaire, à partir de la rentrée un agent assurera la sécurité ce qui permettra de réouvrir le portail côté maternelle.

SUBVENTION

Gilles TALLUAU informe le conseil que plusieurs subventions ont été accordées suite au dépôt de demande pour l'extension de la MSP, la réfection de la toiture de la salle de sport, l'isolation extérieur de l'école et pour les toilettes publiques.

- 7 350 € accordé par Daniel RAOUL pour la salle de sport
 - 7 000 € accordée par Catherine DEROCHE pour l'extension de la MSP
 - 36 750 € accordé au titre de la DETR pour la salle de Sport
 - 67 750 € accordé au titre de la DETR pour l'ITE de l'Ecole
- Concernant l'ITE Ecole, Gilles TALLUAU indique que des finances sont aussi espérées par le biais du SIEML et du PNR au titre du TEPCV. Gilles TALLUAU rappelle qu'il est nécessaire d'anticiper et d'avoir des études préalables permettant d'avoir un chiffrage afin de présenter un dossier complet pour les demandes de subventions.

CMJ : CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Gilles TALLUAU informe le conseil que l'élection du maire du CMJ a eu lieu le 29 juin dernier. 5 candidats se sont présentés pour être élus maire. Le vote a eu lieu à bulletins secrets.

A l'issue de celui-ci, Alycia ANSQUER a été élue maire du CMJ. Une première réunion devrait avoir lieu courant septembre à raison de 3 réunions par an.

QUESTIONS DIVERSES

- Gilles TALLUAU rapporte que le marché de producteur du 15 juillet dernier a connu un réel succès, les producteurs étaient satisfaits de l'agencement des stands qui a permis de fluidifier la circulation des promeneurs. Il rappelle que comme à son habitude par leur présence les Varennais répondaient bien aux manifestations communales.
- Michel LECHAT a retrouvé une délibération datant de 1952 où il est indiqué que la cloche de l'église a été donnée à la paroisse sans aucune charge financière pour la commune
- Eric JAMET souhaite savoir si la borne électrique va être mise en service. Michel LAMAND répond que le prestataire mandaté par le SIEML n'a pas terminé les travaux de délimitation de la route. La mise en service de la borne ne sera effective que lorsque les travaux seront terminés.
- Yves MABILEAU remercie la commission voirie pour la mise en place de stop rue de Chavigny.
- Michel LAMAND indique les travaux de peinture des 2 classes sont terminés et que la réception des travaux de récolement de la façade de la MSP sera réalisée le 22 juillet prochain.

Conseil du 21 septembre 2016

Conseil municipal du 21 septembre 2016, sous la présidence de Gilles Talluau, maire

Présents : Sylvie BELLANGER Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoint, François BERNARD, Yves MABILEAU, Christiane LANGE, Jean-luc JOULIN, Sophie GEGU, Eric JAMET, Valérie COULBARY, Murielle CHAPU Julie PEARSON, Michel LECHAT, Martine NAYS, Ralph MILLERAND, Conseillers.

Excusés : Brigitte SAINT-CAST et David CHEVALLIER.

SIEML

■ *Transfert de la compétence optionnelle « éclairage public » de la communauté Candéenne de coopérations communales au profit du SIEML*

Le Conseil Municipal de Varennes-sur-Loire, à l'unanimité des membres présents et représentés, Donne un avis favorable à l'adhésion, au SIEML, de la communauté candéenne de coopérations intercommunales au titre de la compétence optionnelle de « l'éclairage public ».

■ *Audit énergétique proposée par le SIEML*

Monsieur le Maire expose aux membres l'intérêt de faire établir un audit énergétique avant de programmer des travaux à l'école.

- Une étude thermique avec proposition d'amélioration énergétique (isolation, ventilation,...)
- Une étude multi-énergie / étude du remplacement du mode de chauffage
- Site étudié : Ecole maternelle et élémentaire
- Surface chauffée : 1 230 m²
- Bureau d'études retenu pour effectuer la prestation : AD3E
- Tarification de la prestation (€ HT) : 2 050,67 €
- Délai contractuel maximal de réalisation de la prestation : 8 semaines
- Montant de la participation demandée : 492,16 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec le SIEML.

■ *Création de poste « REDACTEUR »*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ouvrir un poste de rédacteur territorial à temps complet avec effet au 01/01/2016.

La création de ce poste, est nécessaire afin de prévoir le remplacement de Mme JOUSSELIN Maryvonne qui fait valoir ses droits à la retraite.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2017.

INTERCOMMUNALITÉ

■ **FPIC :** M. le Maire informe que le FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) a été créé pour neutraliser les différences budgétaires entre les collectivités. Saumur Agglo a attribué à la Commune pour 2016 40 104 € au titre du FPIC. Pour rappel 33 838 € ont été versés en 2015.

■ **Collège des Maires :** Les statuts de la prochaine Agglo ont été présentés aux communes au collège des maires, ils devront définir les 10 compétences (4 obligatoires et 6 facultatives). Une délibération pour approuver les nouveaux statuts devra être prise avant le 15 décembre.

■ **Grand Saumurois :** Gilles Talluau et Michel Lamand ont assisté le 21 septembre à une réunion qui avait pour objectif de présenter les grandes lignes du géoportail de l'urbanisme et le nouveau règlement du PLU. La réforme du code de l'urbanisme est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016. Le nouveau règlement du PLU a pour objectif de moderniser le contenu du PLU en simplifiant

certaines données (exemple : changement de destination des bâtiments). Les documents d'urbanisme des communes devront être mis en ligne sur le géoportail avant le 1^{er} janvier 2020 sous peine de devenir non opposable.

- Sylvie BELLANGER a assisté à une **réunion à l'agglo Proximité et Vie Locale (PVL)** le compte rendu de cette réunion sera transmis à l'ensemble du conseil. Plusieurs sujets ont été évoqués notamment l'action de prévention routière qui sera menée à Vivy le 18 octobre. Dans le cadre du projet « savoir nager » en partenariat avec l'éducation nationale, 40 séances de piscine seront programmées pour les élèves du primaire.
- Michel LAMAND a assisté à une **réunion au SDIS** concernant la nouvelle réglementation incendie et le nouveau schéma communal des bornes incendies.
- **Confluence de la Loire et de la Vienne** : L'enquête publique doit avoir lieu du 3 octobre à 9 heures au 4 novembre à 17h. Pierre AUBEL commissaire enquêteur tiendra une permanence le 20 octobre de 9h à 12h en mairie, le registre des doléances est mis à disposition du public.

ENFANCE

M. le Maire rappelle que la commune a confié la compétence petite enfance et accueil de loisirs à l'Association VIVADO. Une réunion d'information a eu lieu le jeudi 8 septembre à la salle des loisirs en présence de la directrice de l'École M^{me} BELLO LUCAS et d'Anne-Laure BOSSARD, directrice de l'Association VIVADO afin de présenter la nouvelle organisation de la petite enfance. M^{me} BELLO LUCAS a présenté les nouvelles consignes de sécurité vigipirate, le règlement de l'école et rappelé que le vote des représentants des parents d'élèves au conseil d'école aurait lieu le vendredi 7 octobre prochain. Anne-Laure BOSSARD a indiqué vouloir redynamiser l'accueil périscolaire en apportant de nouvelles animations, les parents d'élèves semblent plutôt satisfaits de ces changements.

QUESTIONS DIVERSES

- Gilles TALLUAU indique qu'il a reçu une réponse négative de la MACIF concernant la demande pour la mise en place d'un DAB (distributeur automatique de billets).
- La commission MAPA doit se réunir le vendredi 23 septembre pour ouvrir les plis suite à l'appel d'offre pour l'extension de la MSP. Atome rendra les résultats d'analyse le jeudi 29 septembre.
- Le Dr. BENFARDJALLAH Sid Ali Médecin Psychiatre partagera le cabinet de M. N'GUYEN Bao infirmier, une journée par semaine à compter du 5 octobre.
- L'ouverture de la boucherie est prévue pour le mardi 4 octobre 2016. L'inauguration aura lieu courant octobre ou novembre.
- Gilles TALLUAU donne lecture d'un courrier du SDIS nous informant qu'à compter de 2017, désormais il incombera aux communes de changer les batteries et les électrodes des défibrillateurs.
- Gilles TALLUAU indique qu'enfin un chemin en pied de levée côté Loire sera réhabilité de Gaure à la Brèche fin septembre par les services de la Loire.
- Sophie GEGU informe le conseil que le CMJ se réunira le samedi 8 octobre à 11h en mairie pour impliquer les jeunes dans l'élaboration du bulletin municipal.
- Jean-Luc JOULIN dit que les travaux sur les fossés seront réalisés à partir du 21 septembre, le canal de l'Echeneau sera curé le 22 septembre.
- Muriel CHAPU demande ce qu'il peut être fait concernant les problèmes récurrents d'internet sur la commune. Gilles TALLUAU répond qu'il doit assister à une commission le 23 septembre sur la fibre optique, le plan de schéma numérique cours jusqu'en 2030.
- François BERNARD souhaite réunir la commission espaces verts le mardi 11 octobre à 18h en mairie.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mercredi 19 octobre 2016 à 20h30.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Présentation du Maire

Je m'appelle Alycia ANSQUER, j'ai 13 ans et je suis en classe de 4^{ème} au collège Yolande d'Anjou à Saumur, et je viens d'être élue maire du nouveau CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) de Varennes sur Loire.

Nous avons écrit quelques articles pour le bulletin municipal pour vous expliquer ces élections, nous présenter et vous raconter notre rencontre avec le CMJ de Villebernier.

Nous serons présents le jour de la cérémonie des vœux du maire le 7 janvier 2017 et espérons rencontrer un maximum de jeunes de notre village pour pouvoir échanger et partager nos idées.

Déroulement des élections du CMJ (*Conseil Municipal des Jeunes*)

En mai et juin dernier nous avons participé aux élections des membres du futur CMJ de Varennes sur Loire.

Préparation des élections

Cette élection s'est passée entre les élèves de CE2, CM1 et CM2. Nous devons élire 8 candidats parmi les enfants scolarisés à Varennes, et à VIVADO ils devaient voter pour 2 représentants ; en tout le CMJ doit avoir 10 élus. Nous étions 14 candidats pour ces 3 classes à nous présenter ; garçon ou fille chacun pouvait être candidat, nous savions juste qu'il y aurait 3 élus en CE2, 3 élus en CM1 et 2 élus en CM2 ; il y avait aussi une élection chez VIVADO pour élire encore 2 conseillers collégiens.

Chaque candidat a rempli une fiche avec son nom, les grandes lignes de son projet et nous avons dû trouver un slogan pour résumer, caractériser et personnaliser notre candidature.

Nous avons ensuite exposé ces fiches sur un panneau d'affichage dans la cour de l'école pour que tout le monde puisse les consulter.

Le vote

Tous les élèves de CE2, CM1, CM2 sont venus voter avec une carte d'électeur où on avait chacun son nom et où il y avait la signature du maire Gilles Talluau.

On prenait les bulletins de vote, on allait dans l'isoloir pour mettre le bulletin qu'on avait choisi dans une enveloppe, puis on allait déposer cette enveloppe dans une urne transparente.

Quand les élections ont été finies, certains d'entre nous ont assisté au dépouillement et le maire, Gilles Talluau, a prononcé les résultats : Lucile, Eliot, Clara, Baptiste, Elsa, Chloé, Margot, Augustin ont été élus pour représenter les jeunes au CMJ de Varennes sur Loire.

Quelques jours plus tard une autre élection a eu lieu à VIVADO pour élire 2 conseillers parmi les collégiens : Alycia et Jules Camille seront les 2 autres élus.

Plus tard nous avons eu une réunion à la mairie avec le Maire de Varennes, des conseillers municipaux et nous avons fait l'élection du maire du CMJ.

Élection du Maire du CMJ

Nous étions 5 candidats à nous présenter au poste de maire du CMJ : Jules Camille, Baptiste, Clara, Augustin, Alycia.

La réunion s'est déroulée dans la salle où se réunit le conseil municipal des adultes ; Monsieur le maire, Gilles Talluau, nous a lu la charte des jeunes conseillers municipaux. Nous devons nous réunir, échanger des idées, nous respecter et faire changer les choses.

Elsa a été désignée secrétaire de séance, aidée de Anne laure.

Chacun des candidats a fait un discours en expliquant pourquoi il souhaitait être maire et les projets qu'il proposerait au CMJ.

Les 10 membres du CMJ ont ensuite voté à bulletin secret, et au bout du 3^{ème} tour Baptiste et Alycia sont arrivés à égalité de voix ; dans ce cas c'est le plus âgé qui remporte l'élection ; c'est donc Alycia qui a été élue maire.



La chasse au trésor du CMJ

Nous nous sommes réunis pour une journée le 17 septembre 2016 à Villebernier avec les CMJ de Vivy et de Villebernier. Nous avons fait des jeux autour des 5 sens et du Land art.

L'objectif de cette journée était de réunir et de rassembler les jeunes, pour cela les groupes étaient mélangés entre plus jeunes et plus anciens et les différentes communes. On début on ne se connaissait pas maintenant on s'entend bien.

Chaque équipe a eu une récompense dont une entrée à la piscine pour tous. Certains ont eu des places pour des parcs, le lasergame. Nous avons même eu une coupe avec des bonbons pour les vainqueurs.

C'était un très bon moment, nous souhaitons inviter les CMJ de Villebernier et de Vivy pour les olympiades l'été prochain.

Les membres du CMJ



Mairie
22 place du jeu de Paume
49730 VARENNES-SUR-LOIRE

Ouvert tous les matins de 8h30 à 12h30
Tél. 02 41 51 72 29
Fax 02 41 51 47 14

mairie-sg.varennnes-sur-loire@orange.fr
www.varennnessurloire.fr